

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Procédure de modifications du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons le long du littoral et des suspensions de la servitude sur les communes de SURZUR et LE TOUR DU PARC

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral en date du 20 Juillet 2015, deux enquêtes publiques auront lieu simultanément en mairies de SURZUR et LE TOUR DU PARC pendant 26 jours consécutifs, **du 14 septembre 2015 au 09 octobre 2015 inclus**, sur les modifications du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons le long du littoral et les suspensions de cette servitude sur les communes de SURZUR et LE TOUR DU PARC.

La première enquête porte sur les modifications du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons le long du littoral et sur les suspensions de cette servitude sur la commune de SURZUR.

La seconde enquête porte sur les modifications du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons le long du littoral et sur les suspensions de cette servitude sur le secteur de Pont-Caden à Boderhaff sur la commune de LE TOUR DU PARC et apporte des modifications à l'arrêté préfectoral du 31 mai 2005 instituant la SPPL sur cette commune

Chaque dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie correspondante où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture suivants :

mairie de SURZUR :

- du lundi au mercredi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- le jeudi de 08H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00
- le vendredi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30

mairie de LE TOUR DU PARC :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- le jeudi de 09H00 à 12H00

Pour chaque enquête, les intéressés pourront, soit consigner ou faire consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à la mairie correspondante, soit les remettre ou les adresser au commissaire-enquêteur, domicilié en mairie correspondante, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Madame **Camille HANROT LORE**, commissaire-enquêteur, désignée à cet effet, recevra :
à la mairie de SURZUR :

le lundi 14 septembre 2015	de 09H00	à	12H00
le mercredi 23 septembre 2015	de 09H00	à	12H00
le samedi 03 octobre 2015	de 09H00	à	12H00
le vendredi 09 octobre 2015	de 14H00	à	16H30

à la mairie de LE TOUR DU PARC :

le lundi 14 septembre 2015	de 14H00	à	17H00
le mercredi 23 septembre 2015	de 14H00	à	17H00
le mardi 29 septembre 2015	de 09H00	à	12H00
le vendredi 09 octobre 2005	de 09H00	à	12H00

Les dossiers d'enquêtes seront également consultables sur le site internet des Services de l'Etat : www.morbihan.gouv.fr sous la rubrique Publications, Enquêtes Publiques.

Après lesdites enquêtes, il sera procédé à l'accomplissement des autres formalités nécessaires aux modifications du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons le long du littoral.

Pour chaque enquête, une copie du rapport, dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions, sera déposée en mairie correspondante et à la préfecture du Morbihan à Vannes.

Les personnes concernées désirant prendre connaissance des conclusions de ces rapports devront en exprimer la demande auprès de M. le préfet du Morbihan.